

# Extension de l'EMS de l'Orme (Lausanne)

La Fondation de l'Orme a organisé, avec la participation du Département de la santé et de l'action sociale de l'Etat de Vaud, en procédure ouverte, un concours de projets d'architecture ayant pour objet l'agrandissement de l'établissement médico-social qu'elle exploite à Lausanne dans le quartier dit de l'Ancien-Stand (quartier de la Pontaise). A ce concours s'est associée la Ville de Lausanne pour la création d'un centre d'accueil et de vacances et le réaménagement du préau de l'école du Vieux-Moulin.

La Fondation de l'Orme a réalisé et inauguré en 1997 le bâtiment dans lequel elle gère l'EMS de l'Orme. Sa capacité actuelle de 56 lits devrait être augmentée à 84 lits au maximum. Pour ce faire, la Ville de Lausanne s'est déclarée disposée à lui octroyer un droit de superficie pour la réalisation du bâtiment E prévu dans le plan partiel d'affectation de « l'Ancien-Stand », avalisé en 2000.

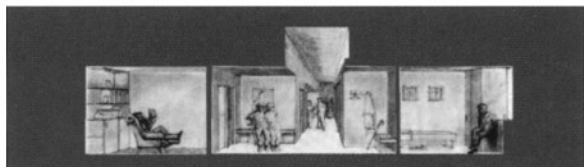
Le Service de la jeunesse et des loisirs, qui dispose à proximité des infrastructures d'accueil de l'Ancien-Stand, a souhaité profiter de cette extension de l'EMS pour développer un petit centre d'accueil et de vacances pour des écoliers de quatre ans et demi à onze ans, qui tire également parti de la capacité de l'EMS à assurer la préparation de repas.

Le programme à construire pour l'extension de l'EMS comprenait l'aménagement et la création de locaux d'hébergement, en particulier de chambres à un lit, de locaux communs, de locaux de service, de locaux techniques et de locaux divers, avec une zone extérieure de promenade et jardin. Pour le centre d'accueil scolaire, il s'agissait d'aménager des locaux communs et de service pour l'accueil des enfants, avec une zone extérieure de jeux. Par ailleurs, le concours incluait le réaménagement de la zone de récréation de l'école du Vieux-Moulin, en y incorporant une place de jeux pour le centre d'accueil et de vacances. L'organisateur du concours souhaitait enfin que les propositions développent les possibilités de contacts entre les résidents âgés et les enfants du centre d'accueil.

Les membres professionnels du jury étaient MM. Alain Gonthier, Nicolas Joye, Albert Modoux, Thomas Urfer et François de Wolff.

## Palmarès

1 <sup>er</sup> rang, 1 <sup>ère</sup> mention <i>Tribu Architecture Sàrl, Lausanne</i>	Fr. 16 000.-
2 <sup>e</sup> rang, 1 <sup>er</sup> prix <i>Atelier d'architectes Fournier-Maccagnan, Bex</i>	Fr. 30 000.-
3 <sup>e</sup> rang, 2 <sup>e</sup> prix <i>Bureau d'architecture Pascal Grand, Lausanne</i>	Fr. 20 000.-
4 <sup>e</sup> rang, 3 <sup>e</sup> prix <i>MPH l'atelier d'architecture, Hunger Monnerat Petitpierre Lausanne</i>	Fr. 12 000.-
5 <sup>e</sup> rang, 2 <sup>e</sup> mention <i>PLAREL SA, Lausanne</i>	Fr. 4 000.-
6 <sup>e</sup> rang, 4 <sup>e</sup> prix <i>Jacqueline Pittet &amp; Blaise Tardín, Lausanne</i>	Fr. 10 000.-
7 <sup>e</sup> rang, 5 <sup>e</sup> prix <i>Jacques Gross architecte, Lausanne</i>	Fr. 8 000.-



**1<sup>er</sup> rang, 1<sup>ère</sup> mention**

**Fr. 16 000.-**

*Tribu Architecture Sàrl, Lausanne*

L'implantation sur un socle du bâtiment abritant l'EMS et le centre d'accueil est judicieuse. Elle l'insère précisément, tirant parti des avantages de la topographie, et respecte les périmètres prescrits, à l'exception d'un empiètement mineur du socle. L'ensemble projeté est bordé par deux parcours piétonniers reliant l'avenue du Vieux-Moulin au parc des Plainnes-du-Loup, dont les dimensionnements et escaliers pourraient être améliorés. L'EMS est desservi par deux entrées situées au niveau du parc et une entrée de service au niveau de l'avenue du Vieux-Moulin, toutes accessibles par ambulance.

Du parc à l'avenue se déroulent une succession d'espaces ludiques, de jeux et de détente encadrés de végétation reposant sur des sols différenciés adaptés à leurs destinations. A l'Est, en continuité du socle, se développe le grand jardin des pensionnaires reposant sur un promontoire au-dessus de l'avenue. Par sa disposition et la proposition des installations, il atténue favorablement les nuisances du trafic pour le jardin et la façade située en retrait. Par leur diversité et leur variété d'échelle, les espaces extérieurs sont, dans leur ensemble, remarquables.

La répartition des fonctions place le centre d'accueil au niveau du parc et du préau de l'école, alors que l'EMS est réparti sur les deux niveaux supérieurs et les deux niveaux inférieurs. Ce faisant, le centre d'accueil propose une terrasse à l'Est, en contact visuel direct avec le jardin protégé et avec les résidents de l'EMS.

Le jury estime que les relations du centre d'accueil avec l'école et les aménagements extérieurs sont excellents. Les fonctions sont correctement distribuées et profitent de quatre orientations. La proximité des entrées des deux familles de l'EMS et celle du centre d'accueil nécessitent toutefois un approfondissement du projet.

En se concentrant sur les difficultés principales, ce projet laisse quelque peu à désirer si l'on considère le dessin des façades et l'absence d'informations relatives à l'économie et au développement durable. Le cube et les surfaces brutes de planchers sont situés dans la moyenne des projets. Le coût estimé par lit est le plus favorable.

Le jury relève que l'auteur a profondément réfléchi aux buts et besoins fixés dans ce site, malgré une opacité graphique ne favorisant pas la lecture de son rendu. Ce projet apporte, à ses yeux, une réponse adéquate de grande qualité au problème posé.

